

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 11 juin 2021

N° 2021 - 21

Nombre de délégués en exercice :	14	L'an deux mil vingt et un, le 11 juin à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	9	
Votants :	9	
Nombre de voix :	12	
Date de la convocation :	04 juin 2021	

Présents : Mmes BOURDONCLE, MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,
MM. DEPRINCE, FLORENS (suppléant de M. BESSEDE, excusé),
REGAMBERT, SALOMON et WEILL.

Absents excusés : MM. HEBRARD, JAZEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL et VERIL.

Assistait à la séance : Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Comité Syndical :

Décision n°2021.04-10 : Comptages et détermination des diatomées pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange avec la société ARTEMIS – campagnes 2021 pour un montant de 3 904 € HT – 4 684,80 € TTC

Décision n°2021.04-11 : Analyses physico-chimiques sur 3 piézomètres pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange avec la société LAB'EAU – campagnes 2021 pour un montant de 2 198,56 € HT – 2 638,27 € TTC.

Décision n°2021.04-12 : Achat d'un ordinateur de supervision et mise à jour de la supervision pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange avec la société CPROM pour un montant de 6 185 € HT – 7 422 € TTC.

Décision n°2021.04-13 : Achat d'un compresseur et d'un sécheur pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange à la société CIR pour un montant de 2 102,20 € HT – 2 522,64 € TTC.

Décision n°2021.04-14 : Achat de pompes pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange à la société SULZER pour un montant de 5 345 € HT.

Décision n°2021.04-15 : Avenant n°1 au marché n° 1903 : mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une réhabilitation du système de traitement des lixiviats sur l'ancien site de stockage des déchets de Roumieu à Réalville pour un montant de 5 800 € HT – 6 960 € TTC.

AR Prefecture

082-258201367-20210611-DELIB2021_21-DE
Reçu le 15/06/2021
Publié le 15/06/2021

Décision n°2021.04-16 : Débroussaillage du site des Courounets à Nègrepelisse suite à l'abattage des arbres pour un montant de 1 065.03 € HT – 1 278.04 € TTC.

Décision n°2021.05-17 : Achat de bois façonnés provenant de forêts gérées par l'ONF de 2021 à 2023 pour un montant prévisionnel de la tranche 1 de 17 500 € HT – 19 250 € TTC.

Décision n°2021.05-18 : Convention d'adhésion au service en ligne des recettes publiques locales - PayFIP.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des décisions prises par Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 11 juin 2021

Le Président,

Michel WEILL

